

COMMISSION DU PACIFIQUE SUDQUATRIEME CONFERENCE TECHNIQUE DES PECHEES

Nouméa, Nouvelle-Calédonie

(19 - 29 octobre 1970)
01 - 29RAPPORT SUR LA PECHE MARITIME DANS LE TERRITOIRE DE
NOUVELLE-CALEDONIE ET DEPENDANCES

présenté par

J. J. EUDE

ADMINISTRATEUR EN CHEF DES AFFAIRES MARITIMES
CHEF DU SERVICE TERRITORIAL DE LA MARINE MARCHANDE ET DES
PECHEES MARITIMES - NOUMEA (NOUVELLE-CALEDONIE).

L'économie générale de la Nouvelle-Calédonie n'étant pas, ce qui est paradoxal, axée sur la mer, mais essentiellement sur le secteur minier et industriel, la pêche maritime n'y connaît qu'une activité très relative et intéresse environ 200 pêcheurs sur une population totale de 100 000 habitants.

Elle est exercée principalement par des artisans à l'aide de navires de faible tonnage. La répartition des navires de pêche par tonnage est la suivante :

0 à 1 Tonneau	1 à 3 tx	3 à 5 tx	5 à 10 tx	10 à 15 tx	au-dessus de 15 tx.
14	33	9	14	5	4

A ces unités, toutes à propulsion mécanique, il convient d'ajouter des embarcations traditionnelles du type pirogue dessiminées dans le Territoire dont le nombre est estimé à 40 environ.

Le type de navire le plus répandu est le côtre de 6 à 7 mètres de long - équipé d'un moteur diesel de 45 CV et présentant la particularité d'avoir à bord un vivier, ce qui permet la commercialisation sur le marché de Nouméa du poisson vivant.

NOTA - Il s'agit de tonneaux de jauge brute.

Parallèlement, la commercialisation du poisson de glace s'opère principalement par le canal de la Coopérative des pêcheurs, seul organisme représentant un embryon d'organisation de la profession qui groupe une vingtaine d'armateurs à la pêche.

Cet organisme a commercialisé en 1969, 130 tonnes de poisson pour une valeur globale de 12 000 000 frs C.F.P.

La production totale de poisson commercialisé dans le Territoire est de l'ordre de 450 tonnes par an.

La pêche se pratique essentiellement dans le lagon calédonien qui s'étend tout le long des côtes ouest et est de la grande terre sur une largeur atteignant parfois près de 30 milles nautiques.

Les techniques sont simples - pêche à la ligne, à la traine - et usage de filets dérivants et maillants. La nature des fonds exclut matériellement l'usage du chalut et de tous autres arts trainants.

Depuis 1967, le Territoire a pu bénéficier de l'aide de la France métropolitaine et le plan de relance de l'économie des pêches maritimes a permis aux armateurs faisant preuve de quelque dynamisme de se voir attribuer les aides suivantes :

- 1967 - Achat d'un filet tournant pour l'appât vivant : 2 150 FF
Coopérative des pêcheurs : 15 400 FF
 - 1968 - Coopérative des pêcheurs : 27 000 FF - Ostréculture : 6 500 FF
 - 1969 - Entrepôt frigorifique de la Coopérative des pêcheurs :
63 250 FF
- Aide à deux armateurs pour l'installation de cales frigorifiques, camion isotherme et filets nylon : 36 542 FF

C'est donc une aide globale de : 99 792 FF qui a été accordée au Territoire par la métropole au cours des trois dernières années.

Depuis 1968, les attributions concernant les pêches maritimes qu'il s'agisse de la réglementation générale, de l'organisation de la profession de marin-pêcheur, de la formation professionnelle et de l'économie et de la technique de la pêche ont été confiées à un seul service qui est le Service Territorial de la Marine marchande et des pêches maritimes. Son Chef est le Chef du Service d'Etat des Affaires maritimes.

Une coopération étroite est établie entre ce service et la section océanographie de l'Office de la recherche scientifique et technique d'outre-mer (ORSTOM). Depuis 1965, le Centre de Nouméa de l'ORSTOM réalise un programme de haute mer dans le Pacifique tropical sud-ouest. Ce programme comporte l'étude descriptive et analytique des propriétés physico-chimiques des masses d'eau et de leurs variations saisonnières ainsi que l'étude des différents échelons des chaînes élémentaires devant permettre d'atteindre les grands poissons paléogiques intéressant les pêches, en particulier le thon.

Un programme côtier est également en cours et s'applique d'une part, à l'étude des conditions de reproduction et de croissances des huîtres en Nouvelle-Calédonie et d'autre part, à l'inventaire qualitatif des espèces fréquentant le lagon calédonien.

Dans l'état actuel de l'économie calédonienne, la pêche ne peut évoluer que dans des proportions fort modestes. N'attirant pratiquement aucune main-d'oeuvre, mais principalement des amateurs en quête de loisir, il convient toutefois de ne pas minimiser le rôle important qu'elle pourrait être appelée à jouer dans l'économie du Territoire si son équilibre devait un jour se rompre. S'il convient d'être réservé sur une éventuelle implantation de bases de pêche industrielle, il est par contre réaliste d'encourager la pêche artisanale à sortir des limites du lagon et à améliorer ses techniques. C'est dans cet esprit qu'est intervenu jusqu'à présent le plan de relance de l'économie des pêches maritimes.

Parallèlement, des mesures appropriées ont été prises et devront être renforcées pour assurer la protection de la faune sous marine dans le lagon calédonien qui recèle de très intéressantes variétés.

* * * * *

Texte original : français